

Calendrier compte à rebours

1 à 2 années à l'avance :

- Q Examinez les buts et les priorités. Lisez le [plan d'apprentissage](#) et vérifiez certains liens. Organisez l'orientation de carrière. Quels établissements et programmes vous permettront d'atteindre vos buts?
- Q Examinez les critères d'admission. Présentez votre demande d'admission (il peut y avoir une liste d'attente).

6 à 12 mois avant le début des cours :

- Q Préparez la [feuille de calcul de budget](#) pour avoir une idée des coûts à prévoir.
- Q Discutez de vos plans avec d'autres personnes importantes (famille). Examinez la feuille de calcul de budget avec ces personnes.
- Q Présentez une demande de logement subventionné, s'il y a lieu (il peut y avoir des listes d'attente).
- Q Présentez une demande de bourse décernée par un établissement (tenez compte des dates limites).
- Q Conservez une copie de votre dernière déclaration de revenus - et de celle de votre conjoint(e).

4 à 6 mois avant le début des cours :

- Q Passez un examen dentaire et un examen médical.
- Q Commencez à tenir un budget et à épargner en vue de l'année scolaire.
- Q Ouvrez un compte bancaire si vous n'en avez pas. Vous devez avoir un compte dans un établissement bancaire du **Canada** pour encaisser votre prêt étudiant du gouvernement du Manitoba, même si vous étudiez hors du Canada.
 - Q Pour encaisser votre prêt, emmenez une pièce d'identité avec photo (par exemple : un permis de conduire, un passeport, une carte bancaire).

2 à 4 mois avant le début des cours :

- Q Remplissez vos demandes d'aide financière : aide aux étudiants, Programme d'aide au loyer (anciennement nommée le Programme d'allocations-logement du Manitoba - PALM), Programme de la prestation pour enfants du Manitoba, et garderie. Envoyez-les avant la date limite pour éviter les pénalités.
 - Q Vous pouvez présenter une demande d'aide aux étudiants même si vous n'avez pas encore été accepté par l'établissement. Pour présenter votre demande, vous devrez savoir quel établissement vous envisagez de fréquenter et quel programme vous comptez suivre. Présentez une demande en ligne au www.aideauxetudiantsdumanitoba.ca pour obtenir une réponse plus rapidement.
 - Q **Élèves poursuivant des études hors de la province** : Présentez votre demande sans tarder! Remplissez votre demande en ligne si vous êtes inscrit à l'un des établissements désignés aux fins du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba.
 - Q **Si le programme et l'établissement que vous avez choisis n'ont pas été approuvés (désignés aux fins de l'Aide aux étudiants)**, vous devez remplir une demande sur papier. Le processus de désignation prendra plus de six semaines. Réunissez tous les renseignements requis et envoyez la demande remplie à l'Aide aux étudiants.
- Q Ouvrez un dossier « Aide aux étudiants » et placez-y les documents et les renseignements importants.
- Q Remettez les formulaires et les documents nécessaires à l'établissement et à l'Aide aux étudiants. Commencez à conserver vos relevés bancaires - et ceux de votre conjoint(e).
- Q **Commencez à travailler à temps partiel ou à temps plein afin de pouvoir contribuer au financement de vos études.**
- Q Vérifiez auprès de votre établissement que les documents fournis sont adéquats, si vous n'avez pas encore reçu la lettre d'acceptation.

- Q Vérifiez les résultats de toutes vos demandes d'aide financière. Allez à [MaDemande](#) pour connaître l'état de votre demande d'aide aux étudiants.

2 à 4 semaines avant le début des cours :

- Q Réexaminez votre horaire personnel - laissez-vous suffisamment de temps pour les études et d'autres obligations.
- Q Procurez-vous la liste des livres et fournitures.
- Q Procurez-vous les horaires d'autobus.
- Q Confirmez les dispositions prises avec la garderie.
- Q Examinez votre budget et vos épargnes et apportez les ajustements nécessaires.
- Q Confirmez les dispositions prises pour les déplacements ou le déménagement si vous comptez déménager pour vos études.
- Q Avez-vous reçu votre avis d'attribution d'aide de l'Aide aux étudiants?
- Q **Remplissez tous les formulaires de l'Aide aux étudiants demandés dans l'avis (ou faites-les remplir), fournissez au besoin les autres renseignements demandés et renvoyez le tout à l'Aide aux étudiants. Sans ces documents, votre évaluation ne pourra avoir lieu.**

1 semaine avant le début des cours :

- Q Si vous comptez fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de la province, remplissez une autorisation de divulgation des renseignements au dossier (que vous pouvez vous procurer à l'Aide aux étudiants) pour autoriser quelqu'un à vous représenter auprès de l'Aide aux étudiants en votre absence.
- Q Allez chercher votre autorisation de prêt d'études canadien auprès de votre établissement (sauf instructions différentes dans l'avis). N'oubliez pas d'apporter votre avis d'attribution d'aide.
- Q Si votre autorisation de prêt n'est pas préautorisée par votre établissement, faites-la signer par votre établissement comme confirmation de votre inscription.
- Q Rendez-vous à un bureau de Postes Canada avec une pièce d'identité avec photo, et les coordonnées de votre compte bancaire. Présentez votre autorisation de prêt d'études canadien et signez tout document requis pour le transfert du prêt à votre banque. Conservez votre exemplaire en lieu sûr.
- Q Payez vos frais d'inscription. Certains établissements exigent le paiement de l'année complète de scolarité au début des cours.
- Q Achetez vos livres et fournitures.

2 premiers mois de cours :

- Q Examinez votre budget et votre horaire personnel.
- Q Demandez des conseils financiers, au besoin.
- Q Occupez-vous des petits problèmes avant qu'ils ne grandissent (habitudes d'études, gestion du temps, administration du budget).

À mi-parcours :

- Q Votre autorisation de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba sera disponible si vous présentez tous les documents nécessaires au traitement, ce qui prend de 4 à 6 semaines.

2 mois avant la fin de votre année d'études courante :

- Q **La date limite pour la révision** des montants accordés en vertu de l'aide aux étudiants est de **2 mois avant la fin de votre année d'études courante**. Remettez **tous** les renseignements à cette date au plus tard.

Date de début des cours de l'année prochaine :

- Q Si vous continuez de fréquenter l'établissement sans bénéficier d'autres prêts, remplissez une annexe 2 (pour votre prêt d'études canadien) et un formulaire de continuation ou renouvellement (pour votre prêt étudiant du gouvernement du Manitoba) au début de la nouvelle session.

- Remettez ces documents aux organismes de prêt pour continuer à bénéficier de l'exemption d'intérêts. **Si vous n'agissez pas ainsi, on attendra de vous que vous commenciez à rembourser vos prêts.**

Après le 1^{er} juin :

- Q **Demande d'aide aux étudiants pour l'année prochaine.** Présentez une demande en ligne pour obtenir une réponse plus rapidement.
- Q **Si vous fréquentez un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de la province, faites votre demande en ligne. Si votre établissement ne fait pas partie actuellement des établissements d'enseignement postsecondaire désignés aux fins du Programme d'Aide aux étudiants du Manitoba, communiquez sans tarder avec l'Aide aux étudiants pour obtenir une demande.**
- Q **Les formulaires de demande sur papier pour les élèves qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire de la province sont disponibles dès juillet.**